

04 mar 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 mars 2005

Spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global, en 2005, des moyens financiers, pour l'ensemble du Royaume, pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques, dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global, en 2005, des moyens financiers, pour l'ensemble du Royaume, pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques, dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé.

Le budget proposé a fait l'objet d'une concertation entre l'industrie pharmaceutique et le Ministre des Affaires sociales. Le budget global des spécialités pharmaceutiques contient un budget partiel pour la classe des statines. ce budget est de 199,1 millions d'euros. Il a été calculé sur la base de l'évolution attendue en 2005 pour la classe des statines, après avoir retiré l'impact sur cette classe des mesures d'économie prises pour l'ensemble des médicaments en 2005. Le projet a pour but de récupérer auprès des firmes pharmaceutiques 65 % d'un éventuel dépassement. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe